

PROFESSION DE FOI :

CAP

CATÉGORIE



B

- ▶ TECHNICIEN D'ÉTUDE ET DE FABRICATION
- ▶ SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
- ▶ AIDE-SOIGNANT

NOTRE PRIORITÉ : Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

NOTRE ADN : L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

NOTRE MÉTHODE : Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

NOTRE EXIGENCE : Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

NOTRE LIGNE : Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...

**VOTEZ
UNSA DÉFENSE !**
L'UNSA Défense, faites la différence !



REVENDICTIONS LIÉES AUX FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :



Valoriser de manière claire et rapide la mobilité en matière de promotion et de reconnaissance des parcours professionnels dans la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG).

IFSE :

- Avoir une cohérence métier et organisations pour favoriser les parcours professionnels ;
- Fixer des montants planchers par grade et par groupe (actuellement seulement par groupe) ;
- Attribuer un ticket promotion après réussite à un concours interne.



AVANCEMENTS :

- Mettre en œuvre un plan de requalification pour les agents disposant d'une ancienneté importante et positionnés sur des postes de catégorie A.



FORMATION :

- Adopter véritablement le contenu des préparations aux examens professionnels et aux concours, en adéquation avec la nature des épreuves ;
- Créer une formation obligatoire à l'acquisition de nouvelles compétences métier et management pour tous les promus en catégorie B.



REVENDEICATIONS LIÉES AUX FONCTIONNAIRES PARAMÉDICAUX :



RÉMUNÉRATION :

- Revalorisation des indemnités liées au travail des dimanches et jours fériés, aux heures de travail de nuit, aux travaux insalubres, dangereux et salissants ;
- Participation active des organisations syndicales au remplacement de la prime de service par l'IFSE ;
- Création d'un échelon spécial afin de redonner un souffle aux agents au grade sommital du corps.



AVANCEMENTS :

- Créer un troisième grade dans le corps des aides-soignants à l'instar des autres corps de catégorie B ;
- Faciliter l'accès à des formations diplômantes afin d'exercer des fonctions supérieures.

RECRUTEMENTS :

- Augmenter le nombre de recrutements en aides-soignants par concours.



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

- Augmenter le nombre d'intégrations des agents en inaptitude physique dans les autres corps de fonctionnaires.



RÔLE DE LA CAP :

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances de représentation des personnels titulaires du ministère des Armées. Les représentants sont élus pour quatre ans.

La Loi de la Transformation Publique a opéré de lourdes modifications. Les prérogatives en matière d'avancement ont disparu depuis deux ans et pour cette mandature, les CAP de corps sont désormais regroupées en catégorie A, B ou C.

Les CAP traitent les décisions individuelles défavorables aux agents :

- Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire ;
- Licenciement ;
- Refus d'un congé de formation professionnelle ;
- Refus d'un congé pour formation syndicale ou de formation d'un représentant du personnel en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- Refus d'une formation continue ou d'une formation de professionnalisation ;
- Décision de renouvellement ou de non renouvellement du contrat d'embauche d'un fonctionnaire en situation de handicap ;
- Décision de dispense de l'engagement de servir après un congé de formation professionnelle ;
- Recours CREP.

NOS CANDIDATS UNSA DÉFENSE :

1 - Joël Masse - Antenne SSF Nouméa - TSEF1	9 - Christel Giancesini-Gribal - SMSIF RH Tours - SACN
2 - Valérie Papavaro ép. Nobili - SSF Toulon - SACS	10 Nawel Benidder - CTSA Percy - ASCN
3 - Nadège Bezard - HIA Laveran -ASCS	11 - Caroline Marandat - SGA Arcueil - SACE
4 - Nathalie Galaup - DGA Paris Balard - SACS	12 - Alexandre Perrot - SCA Arcueil - SACN
5 - Lionel Chrétien - DGA EM Biscarosse - TSEF2	13 - Gilles Machuel - 12 ^e BSMAT Ny Px - TSEF3
6 - Anne-Marie Chèze - GSBDD Carcassonne - SACE	14 - Emmanuel Quantin - AIA Ambérieu - TSEF1
7 - Christophe Drouet - GSBDD Haguenau - TSEF3	15 - Fabien Vidal - ESID Lyon - TSEF2
8 - Hamid Affi - CIRISI Paris Balard - TSEF2	16 - Christophe Cote-Dernier - DIRISI Metz - TSEF3



01.42.22.37.02



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



www.facebook.com/UNSADefense



Unsa defense diffusion



@UnsaDefense



UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS